

LES BLONDEAU DE CHÂTEAUNEUF

LE ROMAN VRAI D'UNE FAMILLE ET D'UN VILLAGE
BOURGUIGNONS SOUS LA RÉVOLUTION

DU MÊME ÉDITEUR

VOYAGE PITTORESQUE EN BOURGOGNE – PREMIÈRE PARTIE : CÔTE-D'OR

ÉDITION COMMENTÉE ET ANNOTÉE

CHARLES HIPPOLYTE MAILLARD DE CHAMBURE, 2020

VOYAGE PITTORESQUE EN BOURGOGNE – DEUXIÈME PARTIE : SAÔNE-ET-LOIRE

ÉDITION COMMENTÉE ET ANNOTÉE

CHARLES HIPPOLYTE MAILLARD DE CHAMBURE, 2020

ENCYCLOPÉDIE DE LA CÔTE-D'OR, BOURGS ET VILLAGES DU PAYS DE

POUILLY-EN-AUXOIS

ÉDITION COMMENTÉE ET ANNOTÉE

JACQUES DENIZOT, 2019

CHÂTEAUNEUF EN AUXOIX, AU FIL DU TEMPS, AU FIL DES PAS. . .

JACQUES LONCHAMP, 2018

LE PARLER BOURGUIGNON DE L'AUXOIS

ÉDITION COMMENTÉE DE VOCABULAIRE PATOIS
(SAINTE-SABINE ET SES ENVIRONS) XIX^E SIÈCLE

JACQUES DENIZOT, 2018

TRADITIONS, SUPERSTITIONS ET LÉGENDES DE L'AUXOIS

TEXTES DU XIX^E ET DU DÉBUT DU XX^E SIÈCLES

ÉTIENNE BAVARD, ÉMILE BERGERET, CHARLES BOYARD,
MICHEL-HILAIRE CLÉMENT-JANIN, HIPPOLYTE MARLOT, 2018

LES BLONDEAU DE CHÂTEAUNEUF

LE ROMAN VRAI D'UNE FAMILLE ET D'UN VILLAGE
BOURGUIGNONS SOUS LA RÉVOLUTION

JACQUES LONCHAMP



Éditions JALON, 2020

© 2020, Éditions JALON. Tous droits réservés.
contact.editions-jalon.fr
ISBN 978-2-491068-05-9
Dépôt légal : septembre 2020

Avant—propos

Durant la Révolution française, de 1789 à 1799, les communautés villageoises ont subi un choc politique, social et culturel inédit dans leur histoire. Très diverses au plan social et économique, ces communautés ont réagi chacune à leur manière, mélange assez imprévisible et fluctuant d'adhésion enthousiaste, de rejet violent et d'indifférence railleuse.

La communauté d'une centaine de feux au cœur de ce livre, peuple un village bourguignon du nom de Châteauneuf. Ses solides maisons de pierre se cachent toujours aujourd'hui derrière son imposant château féodal, perché sur un éperon rocheux qui domine les riches plaines de l'Auxois. Les usagers attentifs de l'« autoroute du soleil » peuvent entrevoir sa forteresse, furtivement à leur gauche, lorsqu'ils circulent de Pouilly-en-Auxois vers Beaune.

La chronique de la vie locale au long de cette décennie, ponctuée d'épisodes aussi inattendus que pittoresques, fait émerger deux figures issues d'une même famille, un père et son fils. Ces deux « héros minuscules » de la Révolution, dont on suit les pas, se nomment Jean et Jacques Blondeau.

Jean Blondeau, le père, exerce la charge de notaire royal au village. Il est l'incarnation du notable campagnard, attaché à l'ordre et aux traditions, qui rêve de voir la bourgeoisie se hisser au rang de la noblesse. Il remplit sa fonction avec diligence et compétence.

Mais son fort caractère en lui vaut pas que des amis au village. Infatigable, il est de toutes les initiatives et de toutes les intrigues locales.

Jacques Blondeau, le fils cadet du notaire, est entré sous les armes comme dragon de la Reine. Rentré au village après avoir déserté l'armée royale, conquis par les idées révolutionnaires, il s'est engagé dès la première heure dans la Garde Nationale soldée de Paris, puis au deuxième bataillon des volontaires de la Côte-d'Or. Il va participer ensuite aux principales étapes de l'ascension d'un certain Napoléon Bonaparte. On le retrouve au siège de Toulon, lors de la répression de l'insurrection royaliste du 13 vendémiaire, lors de la première campagne d'Italie, celle d'Arcole et de Rivoli, et au coup d'État du 18 brumaire. On suit son parcours et ses pensées dans les lettres qu'il adresse à ses parents. Décrit par un contemporain comme un homme franc et brave, Jacques Blondeau deviendra plus tard général de brigade et baron de l'Empire. Il fera figurer sur ses armoiries les deux « *sabres d'honneur* » reçus pour ses actes de bravoure pendant la Révolution.

Le livre entremêle la chronique de la vie locale, les faits et gestes des deux personnages de la famille Blondeau et l'évocation, en toile de fond, des combats politiques et militaires nationaux que suivent, souvent abasourdis, les villageois. Bien qu'il adopte une forme romanesque, le texte n'évoque que des faits attestés au plan historique¹. Seuls les détails des scènes, les sentiments, les paroles et écrits privés des personnages de ce « *roman vrai* », relèvent de l'imagination de l'auteur.

¹ Les connaissances historiques sur Châteauneuf pendant la Révolution et sur la famille Blondeau doivent beaucoup au mémoire non publié de l'Université de Bourgogne de Laurent Damy, « *La Révolution au village – Châteauneuf en Auxois (1789-1799)* » et à l'article de Madame Régina Paquet-Deroye « *Jacques Blondeau, général de brigade, baron d'Empire* ».



Les armoiries du baron Blondeau sur sa tombe à Châteauneuf.

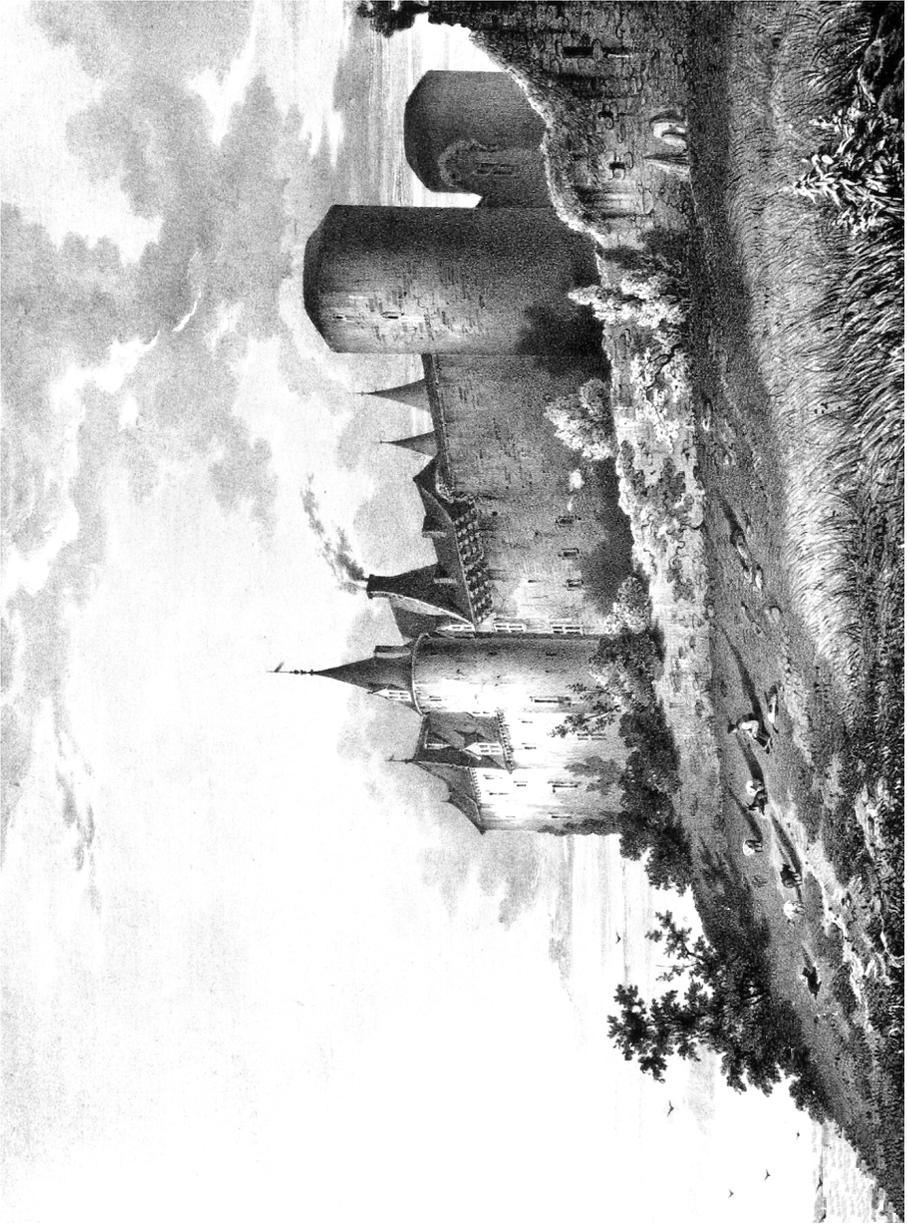
Le messenger du roi

Ce vendredi 6 mars 1789, le jour commence à décliner quand un cavalier franchit à bonne allure le pont de bois sur la rivière Vandenesse. Il poursuit sa progression rapide le long du chemin sinueux qui traverse les terres de la Maison-Dieu Sainte-Marie-Madeleine et de la ferme de Tavigny, au pied de l'éperon rocheux où se dresse l'imposante forteresse médiévale de Châteauneuf.

Ce cavalier, Pierre Pelletier, exerce la charge d'huissier royal en la bonne ville d'Arnay-le-Duc. Avec trois de ses collègues, il a pour mission de visiter, deux jours durant, la cinquantaine de bourgs et villages du bailliage secondaire d'Arnay à la requête du procureur du roi.

En dépit de la fatigue et de l'heure tardive, il s'attarde quelques instants au dernier lacet du raidillon qui conduit au bourg de Châteauneuf, tapi depuis le douzième siècle derrière son château. Il veut profiter de la vue qui s'offre à lui, en cette fin de journée froide et claire.

Son regard balaie l'horizon. Il scrute les hauts plateaux boisés de l'Arrière-Côte, creusés par la vallée de l'Ouche à gauche, les plaines et collines du Pays d'Arnay au centre et les monts bleutés du Morvan sur sa droite. Il distingue dans le damier végétal de la plaine de l'Auxois, au premier plan, les clochers de quelques villages où il a déjà officié, Crugey, Bouhey, Sainte-Sabine, Meilly, Maconge, Vandenesse. Quelques lambeaux de neige gelée s'accrochent encore ici et là sur les hauteurs et aux



La forteresse médiévale de Châteauneuf
(Maillard de Chambure, *Voyage pittoresque en Bourgogne*, 1833).

creux des fossés. De l'autre côté du chemin, la forteresse monumentale qui a su résister à tous les assauts, semble prolonger vers le ciel l'îlot rocheux qui l'enchâsse.

Après avoir gravi la rue pentue de la Porte du Bas, dominée par l'église paroissiale Saint-Philippe-et-Saint-Jacques, dont le clocher foudroyé a brûlé il y a une dizaine d'années, Pierre Pelletier se dirige vers le centre du bourg. Il parcourt le « boulevard », modeste rue d'une centaine de mètres longeant le presbytère et son jardin. Il débouche sur l'étroite place aux Porcs donnant accès au pont-levis principal du château. Encore quelques mètres en montée au début de la Grande Rue, bordée de part et d'autre d'élégantes maisons à échoppes de la fin du moyen âge, et s'ouvre sur sa gauche la place du Marché, le cœur du bourg.

Face à la halle médiévale, longue galerie ouverte surmontée d'une solide charpente couverte de laves, se tient la principale auberge du village. En arrière-plan, derrière une rangée de maisons plus modestes, se détachent les imposantes tours rondes de l'enceinte du château, la masse sombre de son haut donjon carré et les fines tourelles d'escalier qui flanquent ses deux logis Renaissance.

L'huissier attache sa monture à l'un des tilleuls de la place et s'engouffre dans l'auberge enfumée et bruyante. Il s'enquiert auprès du tenancier des logis des deux syndics élus par l'assemblée villageoise, les sieurs Emiland Dupuis et Jean Brossard fils. Pour respecter l'équilibre entre les deux activités principales du bourg, la tradition veut que l'un des syndics soit paysan et le second marchand ou artisan, boulanger en l'espèce. Ils ont pour rôle de mettre en œuvre les décisions prises par la communauté lors de ses assemblées.

Pierre Pelletier remet en main propre à chaque syndic copie de l'assignation faite aux habitants de Châteauneuf, en exécution des lettres du roi du 24 janvier 1789, de tenir leur assemblée le dimanche prochain afin de dresser le cahier de doléances, plaintes et remontrances du bourg. Les villageois doivent également nommer deux députés pour l'assemblée qui se réunira à Arnay-le-Duc le 17 mars devant le lieutenant civil du bailli. Là, ces députés

devront fondre les cahiers des villes, bourgs et communautés du ressort du bailliage secondaire d'Arnay en un seul et nommer des représentants pour porter ce cahier général à Semur-en-Auxois, siège du bailliage principal, le 23 mars. Ce jour, des députés de chaque ordre, noblesse, clergé et tiers état, seront élus pour se rendre aux États-Généraux convoqués par le roi le 5 mai à Versailles.

L'huissier se rend ensuite au presbytère pour délivrer au curé Étienne Ponnelle une assignation à comparaître à l'assemblée des trois états du 23 mars, en vue de rédiger avec les autres représentants du haut et du bas clergé leur propre cahier de doléances et de nommer leurs députés.

La nouvelle incroyable que le roi appelle son peuple à exprimer plaintes et doléances, propagée de bouche à oreille, suscite un émoi considérable. Dans une bourgade aussi tranquille, où la vie est rythmée seulement par le cycle des travaux agricoles, rares sont les événements qui sortent de l'ordinaire. Au point de devenir, parfois enjolivés et pour des générations, les histoires que l'on raconte le soir à la veillée.

Emiland Dupuis, le syndic paysan, s'en va quérir sur le champ le notaire royal Jean Blondeau pour une discussion toutes affaires cessantes à l'auberge de la place du Marché. Malgré le froid piquant, de nombreux villageois convergent vers cette place où ils ont coutume de tenir leurs assemblées.

Avant que la réunion improvisée ne commence, faisons plus ample connaissance avec le notaire Blondeau, un des deux protagonistes essentiels de ce récit. Jean Baptiste Blondeau, porte beau ses cinquante-cinq printemps. De belle corpulence et tout de sombre vêtu, il possède l'assurance et la voix posée du notable installé, intelligent, quoiqu'un peu imbu de sa personne selon ses détracteurs. Natif de Lacanche de la paroisse d'Antigny-la-Ville, un village proche d'Arnay-le-Duc, Jean Blondeau est issu d'une famille de paysans plutôt aisés installée à Cussy-la-Colonne, une bourgade voisine. Il a acheté en 1758 le fonds de Philibert Denizot, notaire à Châteauneuf récemment décédé, en l'étude de l'autre

notaire royal du bourg Michel Rainville. Il avait alors un peu moins que l'âge légal pour devenir notaire, fixé à vingt-cinq ans. On peut supposer qu'il remplissait par contre les autres conditions, consistant à satisfaire à une enquête de bonne vie et mœurs, à être bon catholique et à avoir quelque connaissance de la pratique en ayant exercé comme clerc à recopier les actes.

Installé au bourg depuis plus de trois décennies, le notaire Blondeau s'y est imposé comme une figure majeure. Dans les campagnes, le notaire a coutume de se déplacer chez les parties, à la porte de l'église ou même au cimetière, pour rédiger les actes relatifs à tous les événements familiaux. Il représente, comme le curé, un guide essentiel pour les plus humbles comme pour les plus riches. Il constitue un médiateur pour les conflits de toutes sortes et, d'une certaine manière, un gardien de l'ordre social. Il endosse aussi le rôle de conseiller financier et parfois de banquier. Il est enfin un rouage essentiel de l'économie locale, en contrôlant les ventes des terres, commerces et offices. Ces multiples activités lui permettent d'arrondir son bas de laine, lequel reste néanmoins fort modeste par rapport à ceux de ses confrères des villes. Aussi, les ambitions du notaire Blondeau dépassent les limites de son village. Il plaît à se rendre souvent à Arnay-le-Duc où il cultive des connaissances et rêve de s'y voir un jour reconnu.

Blondeau habite une solide maison d'un seul niveau surélevée sur caves, bâtie en pierres calcaires gris ocre et couverte de laves. Les nombreuses maisons de cette facture, en majorité du quinzième siècle, révèlent la richesse de ce bourg commerçant, doté de plusieurs foires et d'un marché depuis cette époque. Toutes ces bâtisses ont été élevées avec des pierres extraites à quelques lieues de là, sur le plateau boisé qui fait suite au village, au-delà de la Porte Nord.

Ainsi que nous l'avons déjà évoqué et au grand dam de Jean Blondeau, depuis un siècle et demi deux études de notaire se font concurrence au bourg, qui compte à cette période autour de cent feux, soit près de cinq cents habitants. Or soixante feux sont suffisants pour créer une deuxième étude et les nombreux



La maison Blondeau dans son état d'aujourd'hui, sur la gauche.

villages des alentours en sont tous dépourvus. Le concurrent de Jean Blondeau, Edme Bélorgey, n'est installé que depuis cinq ans et son étude périlite plutôt. Car pour gagner la confiance des populations, le notaire rural doit posséder maintes qualités dont le concurrent de Blondeau semble peu pourvu. Lui, au contraire, s'efforce de faire preuve de gravité et de compassion pour conduire les successions, de patience et de retenue pour écouter les récits embrouillés des conflits soumis à son arbitrage, de force de persuasion quand il endosse son rôle de conseiller. Son fort caractère réapparaît toutefois quand on discute ses avis ou conteste son autorité. Il n'a donc pas que des amis au village, mais il s'en moque. En ce 6 mars 1789, les villageois se tournent cependant vers lui en raison de sa compétence, pour rédiger ce cahier de doléances que le roi leur demande et pour lequel ils ne manquent pas de choses à dire !

En effet, le village comme le reste du royaume, vit des moments difficiles. Il sort meurtri d'une longue suite de calamités naturelles commencée avec des pluies excessives durant l'automne 1787, une sécheresse au printemps et à l'automne 1788, un échaudage et une canicule l'été suivant, avec de violents orages de grêle en juillet. Après une suite de récoltes médiocres, liées à ces conditions défavorables, a commencé un hiver parmi les plus rigoureux de mémoire d'homme.

Le froid a débuté dès le mois de novembre, entre la Saint-Martin le 11 et la Sainte-Catherine le 25. Les gelées ont été si fortes et continues que, dit-on, la Saône, le Rhône, le Rhin, la Loire et toutes les rivières du royaume sont restées bloquées par les glaces jusqu'au 25 janvier. Partout on pouvait traverser les cours d'eau avec des charrettes chargées de marchandises ! Les pommes de terre et les fruits gelaient dans les caves. La sécheresse accompagnant ce froid à partir du mois d'octobre a empêché les moulins de moudre le grain. Le pain, devenu rare, a vu son prix s'envoler. On a manqué aussi de bois de chauffage dans les villes car son flottage était devenu impossible. Pendant cet hiver épouvantable, beaucoup de personnes ont péri de froid et de faim. De surcroît, la débâcle des glaces à la mi-janvier a emporté

les ponts sur la Saône et la Loire et des villages entiers ont été submergés. En ce mois de mars, les gelées restent fortes et la neige tombe encore en abondance certains jours.

Cette catastrophe climatique a aggravé la situation déjà fort précaire du royaume, dont les finances demeurent exsangues malgré des impôts devenus écrasants pour les paysans. Aussi, les ressentiments contre les inégalités de naissance et les inégalités fiscales gonflent un peu plus chaque jour. C'est d'ailleurs ce qui a incité Louis XVI, tout monarque absolu de droit divin qu'il fût, à organiser ces États-Généraux de 1789.

A l'auberge de la place du Marché, Jean Blondeau le notaire, Emiland Dupuis et Jean Brossard les deux syndics, les autres notables du village et même le curé Étienne Ponnelle, se concertent dans la salle qu'éclaire faiblement le feu dans l'âtre et deux chandelles posées sur un tonneau, alors que la nuit tombe. Les cruches de vin du pays se succèdent sur les tables et délient les langues. Au milieu du brouhaha assourdissant, fusent quelques hurlements de colère.

— *Le château nous prend tout !*

— *Plus de liberté, comme dans les anciens temps !*

— *On veut du pain pour la soupe !*

— *Boutons dehors les forains² de Dijon, de Beaune et d'ailleurs qui confisquent nos terres !*

Après quelques minutes de conciliabule à la table des notables, Emiland le syndic se lève et tonne ;

— *Amis ! Nous réunirons notre assemblée comme à l'habitude ! Le curé Ponnelle expliquera la chose en détail au prône de la messe ce dimanche et l'assemblée se tiendra dans la halle le dimanche suivant, le 15 du mois de mars. Tant pis si on tarde d'une semaine, ces messieurs d'Arnay attendront !*

Le notaire Blondeau lève les deux bras pour réclamer le calme et s'exclame :

² Personnes extérieures au village.

— *Nous ne signerons pas un texte qu'un juge de la ville aura écrit pour nous. Je vais préparer notre cahier qui sera discuté en assemblée. Il dira la juste parole des francs bourgeois de Châteauneuf ! Toute cette semaine, vous pourrez m'aider de vos conseils.*

Une vague de cris d'approbation salue ces propositions. La salle se vide lentement après le départ des notables. Jusqu'à une heure avancée de la soirée, des petits groupes débordant jusqu'au milieu de la place, continuent à débattre bruyamment de cet événement historique. Il fait nuit noire, quand les plus bavards regagnent leurs foyers.

Deux jours plus tard, à la fin de la messe dominicale, le curé Ponnelle lit aux paroissiens la convocation du roi aux États-Généraux de Versailles qui débute par cette supplique : *« Nous avons besoin du concours de nos fidèles sujets pour nous aider à surmonter toutes les difficultés où nous nous trouvons relativement à l'état de nos finances, et pour établir, suivant nos vœux, un ordre constant et invariable dans toutes les parties du gouvernement, qui intéressent le bonheur de nos sujets et la prospérité de notre royaume. »*

Le curé lit également le règlement *« y annexé »*, détaillant l'organisation des assemblées des trois ordres, et l'ordonnance du 2 mars du Lieutenant Civil au Bailliage d'Arnay-le-Duc, précisant les modalités locales de cette consultation populaire inédite.

Pendant la semaine qui précède le 15 mars, Jean Blondeau recueille les points de vue de plusieurs villageois, souvent les plus instruits, comme le chirurgien-barbier Nicolas Parizot ou le propriétaire Jean Garnier des faubourgs. Il s'attelle le soir venu à la rédaction des articles du cahier de doléances. Son épouse Claire Marotte, qu'il a épousé en 1763 à Beaune où elle résidait, s'afflige de le voir ainsi préoccupé. En effet, la tâche lui donne plus de tracas qu'il ne l'envisageait. Les aspirations et revendications des propriétaires, laboureurs, artisans qualifiés et marchands, bien installés dans la vie, diffèrent notablement de celles des manouvriers, journaliers et domestiques, qui survivent dans une réelle indigence et peinent à s'exprimer.

Les plus modestes se dressent avant tout contre la toute-puissance seigneuriale, dont les privilèges les étouffent chaque jour un peu plus. Ils dénoncent la dureté de leurs conditions de vie et rêvent d'accéder un jour à la propriété.

La petite bourgeoisie revendique principalement une reconnaissance en rapport avec son rôle social et économique. Elle est envieuse des privilèges qui lui sont refusés et réclame une modernisation de la société et du système politique. À côté des propriétaires terriens et des titulaires d'offices, comme les notaires, les procureurs et les contrôleurs de grenier à sel, la bourgeoisie regroupe les marchands et les artisans enrichis. Châteauneuf s'est en effet développé à partir du quinzième siècle autour de quatre foires annuelles et d'un marché hebdomadaire, où s'échangent toiles, vins, charbon de bois, blé, objets artisanaux et animaux, produits localement. Ces bourgeois ont bâti depuis deux siècles les riches maisons en pierre, souvent agrémentées d'une tourelle, qui ornent le bourg.

En bon notaire, Blondeau s'astreint à consigner scrupuleusement toutes les plaintes qu'il entend, même si elles heurtent sa sensibilité conservatrice et sa déférence devant les puissants, qu'incarne ici le seigneur du lieu, François-Jacques de Damas, marquis d'Antigny, comte de Commarin, baron de Châteauneuf et maréchal de camp aux armées du roi. En dépit de sa fortune, ce noble n'est pas vilipendé car il vit au côté des villageois et les aide à l'occasion. Les seuls conflits portent sur les terres. Le comte possède plus du tiers du finage et tend à en accaparer toujours plus par son droit de triage sur les communaux³. Un procès a même été engagé contre lui par l'assemblée villageoise, en 1784, à propos d'un canton de bois.

La famille Damas, s'inscrit dans la prestigieuse série des familles nobles propriétaires du domaine à la suite de la lignée initiale des Châteauneuf. Il y a eu d'abord les Pot, avec Philippe Grand

³ Selon l'ordonnance royale de 1669, le seigneur donateur ou ses descendants peuvent réclamer jusqu'au tiers des terres concédées par eux gratuitement et sans impôt à la communauté villageoise.



La Grande Rue et la place du Marché de Châteauneuf vers 1900.

Sénéchal de Bourgogne et ses descendants, puis les illustres Montmorency, dont Charles grand chef Ligueur pendant les guerres de Religion, puis les Vienne comtes de Commarin, dont le château n'est distant que de quelques kilomètres, et enfin les Damas d'Antigny avec François-Jacques.

Quand il se fait tard et que la fatigue accable le notaire, il lui arrive de relire l'une ou l'autre des lettres reçues de son fils cadet Jacques, qu'il conserve avec soin dans son écritoire.

Jacques est le second personnage principal de ce récit. Né le 12 janvier 1766 dans la maison familiale, il a été baptisé deux jours plus tard par l'ancien curé Charles Guenot. « *Il a pour parrain le sieur Jacques Pannetier, marchand à Ivry-en-Montagne, et pour marraine, demoiselle Marguerite Marotte, femme du sieur Louis Arnoux, marchand épicier à Bligny-sur-Ouche.* » Il a passé sa prime enfance à Châteauneuf où il a appris à lire et à écrire. Avec un soupçon d'imagination, on pourrait prétendre qu'il a étudié au collège d'Autun en même temps que Joseph et Napoléon Bonaparte, qui en furent élèves de janvier à avril 1779. Mais l'Histoire n'en dit rien ! On sait plus prosaïquement qu'en qualité de « *praticien* » il a rédigé le rôle de la taille de Châteauneuf en 1785. Mais Jacques rêve de plus vastes horizons qu'une étude de notaire !

Il vient de s'engager comme soldat dans le prestigieux régiment de cavalerie des dragons de la Reine⁴, le 23 juillet 1788. À cette époque, l'armée royale est une armée de métier comprenant environ deux cent mille hommes, qui peut être complétée, en cas de « *mise sur pied de guerre* », par l'engagement de volontaires et la levée des « *milices provinciales* ».

Jacques n'est âgé alors que de vingt-deux ans. Grand jeune homme dégingandé et souvent mal attifé, il peine à cacher ses origines bourguignonnes, avec son élocution un peu lourde et ses « a » traînants. Sa première missive à ses parents, après son engagement, déborde d'enthousiasme.

⁴ Qui deviendra le 6^e régiment de dragons en 1791.

« Mon cher papa et ma chère maman.

Je n'ai pas voulu vous écrire avant d'être installé dans mon cantonnement à Laon. Je suis maintenant rendu et je vais vous faire détail de ce qui est advenu depuis nos adieux. Mon voyage fut une cascade perpétuelle de voitures et de diligences pour atteindre à la suite les villes de Dijon, Troyes, Reims et Laon. Tout cela a été dispendieux, long et fatigant.

La caserne du Champ Saint-Martin n'a pas un an d'âge. Elle est faite de quatre grands bâtiments en carré avec vingt-trois fenêtres de rang. L'architecture est en pierre, bien solide et de fière allure, avec des frontons sculptés au-dessus des portes des bâtiments. Le rez-de-chaussée est occupé par les écuries, cuisines et salles d'exercice et les deux étages par les logements. Ma chambrée est au second étage, qui est mansardé, avec cinquante lits. Tout est neuf et bien accommodé. Il y a un lit par homme ce qui n'est pas commun ailleurs, dit-on. Nos effets sont sur des planches au-dessus du lit, les habits aux crochets. Il faut les ranger réglementairement.

Le réveil est au son du tambour, à 6 heures en été et à 7 heures en hiver. Après l'appel du matin et le nettoyage de la chambrée, on mange à 10 heures, à l'ordinaire de la soupe et des légumes. En cercle autour de la marmite, chacun son tour puise à la cuillère. La journée commence par l'appel sur la place d'armes et se passe en corvées, tir, maniement des armes et manœuvres. Après le repas du soir à 17 heures, c'est la retraite et l'appel du soir. Les derniers venus, comme je le suis, sont souvent de corvée et les lieutenants ne laissent rien passer !

Avec la solde de huit sous et huit deniers par journée il faut se nourrir là-dessus, acheter sa viande et ses légumes. Seulement le pain est fourni à deux sous la livre et demie. Il faut encore payer sa coiffure, son blanchissage, son tabac, la chandelle pour la chambrée, le sel de la soupe, l'entretien des guêtres, chemises, cols, cocardes, bas, souliers et boucles, le noir des guêtres et de la giberne, le blanc de la buffleterie.

Mon cœur tressaille de fierté quand je défile sabre au clair derrière notre étendard, dans la cour, en présence du vicomte de Machault, notre mestre de camp. Ledit étendard est rouge, le soleil d'un côté, les armes de la reine de l'autre, semé de fleurs de lys, brodé et frangé d'or et d'argent. Quel

spectacle ! Je serais le plus heureux des hommes si vous pouviez voir votre fils à cet instant ! Notre fier régiment est prêt à servir le Roy et la Reine.

Je ne pourrai vous écrire à nouveau avant un peu de temps. Nous partons demain en exercice au camp de Saint-Omer. Je vous prie de me faire le plaisir de me donner de vos nouvelles ainsi que de mes frères et du pays. Tous déjà me manquent.

Adieu mon cher papa et ma chère maman. Recevez les tendres embrassements du plus respectueux des fils. »

La tonalité des dernières lettres reçues de Jacques a bien changé. Comme partout ailleurs, l'hiver a été terrible dans l'Aisne. Les soldats connaissent des conditions de vie très rudes et l'approvisionnement en nourriture et bois de chauffage a souvent été déficient. Les dissensions et les ressentiments entre les officiers nobles, pleins de morgue et qui ne se refusent rien, et les manants de la troupe vont en s'aggravant chaque jour. Le moral des hommes est tombé au plus bas et Jacques relate de nombreuses défections de soldats.

A la fin de la semaine, après avoir déchiré nombre de brouillons noircis de surcharges et de ratures, Jean Blondeau finit par remplir de sa plume une dizaine de petits feuillets de son écriture régulière et bien serrée. Le style en est soigné, malgré quelques maladresses assez caractéristique des lettrés ruraux de la fin du dix-huitième siècle. Le notaire va pouvoir soumettre son projet à l'assemblée villageoise.

Le cahier du village

Le 15 mars 1789, à l'issue de la messe dominicale, les habitants du village empruntent l'étroite rue de l'Église qui longe les douves au flanc du château avant de rejoindre le « boulevard. » Ils se dirigent vers la halle où doit se tenir l'assemblée villageoise. Le temps reste encore froid et sec en ces prémices du printemps. Tous les visages sont empreints d'une certaine gravité qui souligne le caractère historique de l'instant. Sur les quatre-vingt-onze chefs de feu, cinquante-trois vont composer l'assemblée du jour. La liste de leurs noms figure dans le paragraphe introductif du cahier, intitulé *Remontrances, plaintes et doléances particulières au roi de la part de ses fidèles sujets de la communauté du bourg de Châteauneuf.*

« Aujourd'hui quinze Mars mil sept cent quatre-vingt-neuf, heure de midi, par devant moi, Jean Blondeau, notaire royal demeurant au bourg de Châteauneuf, soussigné, en l'assemblée, convoquée au son de la cloche en la manière accoutumée, sous la halle dudit lieu, sont comparus: Emiland Dupuis et Jean Brossard fils, tous deux procureurs syndics en exercice, et encore, avec eux, les sieurs : Louis Artaut – Nicolas Parizot – Claude Chanut – Jean Garnier Desplaces – Jacques Chapuis – François Manière – Claude Denizot – Jacques Chanut – Benoît Viollet – Charles Tessard – François Griveau – François Verpeau – Louis Billon – Jean Le Neuf – Antoine Dambrun – Antoine Nannon – Jean Lacaille – Pierre Aumont – Bénigne Manière le jeune – Jean Brossard père – Jean Levêque – Louis Chamouillet – Bénigne Seguin – Claude Manière dit Claire – Pierre Vincenot – Philibert Robin – Denis Cauvard – Jean Berger – Jean

Millot – Jean Laine – Jean Garnier l'aîné – Pierre Gossot – François Borde – François Artaut – La veuve Quillot – Étienne Bernet – François Leopold – Jean Gauvenet – Philibert Picard – François Chapuis – Pierre Dambrun – Jean Naigeon dit doichot – Jean Brugnot – Jacques Rodary – Claude Henry – François Bochot – François Naigeon l'aîné – Denis Mannon – Claude Garnier et Edme Belorgey, notaire royal, tous nés français ou naturalisés, âgés de vingt-cinq ans, compris dans les rôles d'imposition dudit Bourg et hameaux et dépendances. »

Seules vingt-deux signatures sont apposées en fin de document, car moins de la moitié des chefs de feu présents savent écrire.

Un calme inhabituel règne sur la foule, d'ordinaire plutôt bruyante et indisciplinée. Jean Blondeau, juché sur un banc ses feuillets à la main, commence par rappeler en quoi consiste cette consultation du peuple par le roi et de quelle manière il a composé avec l'aide de plusieurs villageois le texte qu'il soumet à l'approbation de l'assemblée. Il en donne lecture, en l'assortissant de quelques éclaircissements quand il le pense utile.

« **Article premier** Le bourg de Châteauneuf, l'une des plus anciennes baronnies du Duché de Bourgogne est placé sur la pointe méridionale d'une haute montagne presque inaccessible de toutes parts. La compensation de cette fatale position, absolument rebutante pour pouvoir se procurer les objets de première nécessité à la vie, ses anciens seigneurs, d'heureuse mémoire, pour en conserver la population, firent remise aux habitants non seulement de tous droits onéreux et des échus du passé mais encore ils les affranchirent, avec leurs biens, du droit de servitude et de mainmorte. Ce bienfait leur fut concédé sous une rétribution si modique que les affranchis, et, longtemps après eux, leur postérité, furent qualifiés du titre de Bourgeois de Châteauneuf. C'est ce que doit apprendre le titre d'affranchissement de ces heureux colons. Il est du mois d'avril 1267. On ne le connaît aujourd'hui que par la tradition, mais on sait à coup sûr, qu'il existe avec beaucoup d'autres titres qui ne constatent pas moins les immunités et privilèges de ce bourg, dans les archives du seigneur. N'a-t-on pas la funeste expérience que c'est contre le vœu des pactes mutuels, consacrés dans tous les anciens titres, scrupuleusement consacrés à l'obscurité, que les seigneurs de ce siècle

ont acquis sur leurs vassaux, sans bourse délier, tant de nouveaux droits jusqu'alors inconnus, et qu'ils ont envahi la majeure partie de leur propriété. Tels sont les corvées de charrue, de charroi et de bras, le droit de guet et garde à la porte de leur château, ceux d'indire, de lods, les dixmes, la banalité de leur moulin, et l'érection des fours banaux à des conditions très onéreuses, l'envahissement du tiers, de la moitié et parfois de la totalité des bois communaux, le droit de Banvoïn, à terme ou à perpétuité, etc. etc.

Et pour tout cela à défaut de moyens, il leur a suffi de faire tonner leur autorité. Pour donner le change à leur extorsion de tous ces droits, il semble que les seigneurs se soient donné le mot pour faire tenir, à leurs vassaux, le même langage. Que ce n'est qu'à la prière de ceux-ci, et par grâce spéciale pour eux, qu'ils ont bien voulu accepter et se contenter de leur offrir de tels ou tels droits, suivant l'importance de objets sur lesquels on a traité sans connaissance de cause. Il est temps que ces abus oppressifs cessent. Il en faut solliciter la réforme au pied du trône et nous devons l'espérer de la justice et de la bonté de cœur de notre souverain. »

Des cris d'approbation, et de revendication à l'encontre du seigneur du lieu, s'élèvent de la foule. L'orateur réclame de ses mains le silence. Il précise que c'est le système féodal qui est en cause et non une personne, et poursuit.

« Article deuxième Tant d'heureux écrivains ont fait sentir, par de solides moyens, la nécessité de la réforme du code criminel et celui des chasses, la suppression des aides et gabelles des employés des fermes, de la corvée et de la taille, que nous ne devons pas apporter moins de zèle pour solliciter la réforme de tout cela. En l'obtenant, nous bénirons à jamais, avec notre postérité, l'auguste souverain qui nous régit.

Article troisième La loi la plus équitable, émanée de la justice du prince, voulait que les seigneurs fissent rendre à leurs vassaux, la justice sur les lieux, ou à défaut de gens de pratique, dans les villes ou bourg les plus prochain. Cependant, au préjudice de cette loi, et par une singularité inconcevable, non seulement la justice des villages voisins de Châteauneuf ne s'y exerce plus, mais, par une fatalité sans exemple, il s'est privé, lui-même, de l'exercice de la sienne, sur les lieux, et forcé d'aller la solliciter dans sa ville bailliagère ou le seigneur en a fixé le siège.